



FACULTÉ DE DROIT

**IDPI**

INSTITUT DE DROIT  
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER



## LIVRET D'ACCUEIL DE L'ALTERNANT

En partenariat avec

**FS  
IO**

ÉDITION 2026

# LE MOT DE LA DIRECTRICE

Chers alternants,

En intégrant l’Institut de droit patrimonial et Immobilier : l’IDPI, vous devenez membres de la communauté de l’une des plus prestigieuses Facultés de droit de France, dirigée par le Doyen Olivier GOUT, et rejoignez ainsi les rangs de la plus importante composante de l’Université Jean Moulin Lyon 3, avec ses 10 000 étudiants.

L’une des clés du succès de notre Faculté de droit est de s’être développée en Institut pour favoriser une collaboration étroite entre universitaires spécialistes d’un domaine et les acteurs du monde socio-économique concernés. C’est ainsi qu’est né, il y a une trentaine d’années, l’Institut de droit immobilier et d’administration de biens : IDIAB, à l’initiative du Professeur Landraud et de Claire Courtine, devenu Institut de Droit Patrimonial et Immobilier : IDPI.

Les directeurs successifs de l’Institut : Philippe Billet, Stéphanie Porchy-Simon, Sylvain Grataloup, Olivier Gout, n’ont eu de cesse de faire vivre ce lien entre étudiants, professionnels de l’immobilier et enseignants-chercheurs. Ce lien étroit, cette cohésion se traduit à tous les niveaux : conception, mise en œuvre, évolution des diplômes, réflexions sur les métiers, manifestations scientifiques... Ce lien précieux nous permet de vous accompagner, en développant vos compétences théoriques et professionnelles, en faveur de la réussite de votre projet professionnel et vous nous permettez aussi de continuer à évoluer à travers votre regard et vos actions.



*L’équipe de l’IDPI*

Demain plus qu'aujourd'hui encore, vous devrez allier approche globale et technique d'un haut niveau de spécialisation en droit, mais aussi dans des disciplines complémentaires, pour saisir la complexité de l'immeuble. L'équipe de direction, les responsables des diplômes, les équipes académiques, les partenaires professionnels de l'IDPI : UNIS LYON-RHÔNE, FNAIM, Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon, GIE Orpi Lyon, HCL, Fédération Promoteurs Constructeurs (FPC) et tous sont ceux qui nous soutiennent année après année, ainsi que les étudiants d'aujourd'hui et d'hier via l'AIDPI, vous accompagneront dans le développement de vos compétences techniques liées à l'immeuble, tout en mettant l'accent sur le cœur de votre futur métier : « l'humain », le projet de vie : d'une personne, d'un ménage, d'une collectivité d'occupants, propriétaires ou non, professionnels ou non, au sein d'une maison ou d'un local, d'un immeuble collectif ou d'un groupe d'immeubles, au sein d'un quartier, d'un territoire donné... Vous devrez aussi faire preuve d'adaptation, en fonction des territoires sur lesquels vous évoluerez, des projets....

Pour parvenir à nos objectifs ambitieux vous concernant, l'alliance entre l'Université et les professionnels du notariat, du foncier et de l'immobilier est plus que jamais nécessaire : acteurs publics et opérationnels de l'immobilier, de la promotion à la gestion immobilière, de tous les secteurs, privé, public, social et solidaire, et de toutes les disciplines : Droit, Gestion, Economie, Géographie-Aménagement, Philosophie...

Tous ces spécialistes, universitaires ou professionnels, seront présents, à un moment ou à un autre de votre formation, pour enrichir votre regard et ensemble nous dégagerons des réponses liées aux défis que nous devons relever du fait des transitions urbaine, digitale et environnementale.

Nous vous avons sélectionnés. Vous serez le moteur de votre réussite. Acteur de votre formation, vous pourrez compter sur notre mobilisation à vos côtés.

En lien avec nos partenaires de la formation, FormaSup Odyssée pour l'apprentissage et l'INFN site de Lyon pour l'alternance en licence professionnelle des métiers du notariat, nous sommes heureux de vous accompagner dans votre expérience à l'IDPI.

**Béatrice BALIVET,**  
Directrice de l'IDPI

# L'ÉQUIPE DE DIRECTION

**BÉATRICE BALIVET**  
DIRECTRICE



**VIRGINIE PEZZELLA**  
DIRECTRICE ADJOINTE



**CHLOÉ LEDUQUE**  
DIRECTRICE ADJOINTE



## BÉATRICE BALIVET

**Maître de conférence Habilitée à diriger des recherches en droit privé à la Faculté de droit**

**Directrice de l'IDPI, Membre du centre de recherche : Patrimoine, contrats et Procédures, dirigé par le Pr. Th. GOUJON-BETHAN**

Directrice du Master Droit immobilier

Responsable de la LPMI : Gestion et Développement de Patrimoine Immobilier (3<sup>ème</sup> année)

Responsable de la LPMN en présentiel, en formation initiale et en alternance

Directrice du Master Droit foncier, droit du patrimoine dans la coopération IDPI - URDSE (Cambodge).

Spécialisée en droit du patrimoine et droit immobilier privé et social, en particulier en droit de la copropriété des immeubles bâtis, elle s'intéresse aux effets des transitions : urbaine, digitale et environnementale sur le droit civil et immobilier. Co-auteur du Guide de la copropriété, édition 2025/26 (Lexisnexis) publié sous la direction de la Prof. Coutant-Lapalus et de Me Lebatteux, elle est auteure aux revues Informations rapide de la copropriété (IRC) et Annale des Loyers aux éditions Edilaix et responsable de la chronique « Personnes protégées » à la revue Droit et patrimoine.

Formée avec le soutien de FormaSup Odyssée, elle utilise la méthode québécoise de l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) pour donner aux alternants les clés de leur développement personnel et professionnel.

## VIRGINIE PEZZELLA

**Maître de conférence en droit privé à la Faculté de droit**

**Directrice adjointe de l'IDPI, Membre du centre de recherche : Patrimoine, contrats et Procédures, dirigé par le Pr. Th. GOUJON-BETHAN**

Responsable de la LPMI : Gestion et administration de biens pour la 3<sup>ème</sup> année

Spécialisée en droit immobilier, elle s'intéresse en particulier aux questions d'occupation de l'immeuble, de baux d'habitation et commerciaux qui sont au cœur de ses activités de recherche. Elle intervient, au national et à l'international, sur ces thématiques et, en particulier la décence du logement loué, l'insalubrité ou encore les baux réels solidaires.

Elle accompagne les alternants de la LPMI 3<sup>ème</sup> année, sur la gestion de projets, en suivant la méthode de développement québécoise de l'ADVP.

## CHLOÉ LEDUQUE

**Maître de conférence en droit privé à la Faculté de droit**

**Directrice adjointe de l'IDPI, Membre du centre de recherche : Patrimoine, contrats et Procédures, dirigé par le Pr. Th. GOUJON-BETHAN**

Responsable de LPMI : Gestion et administration de biens pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

Spécialisée en droit civil et droit économique, Chloé Leduque a soutenu, le 13 janvier 2021, sa thèse de doctorat sur « L'économie de partage saisie par le droit des contrats » sous la direction de la Pr. B. Mallet-Bricout. Recrutée au sein de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle a intégré l'équipe de direction de l'IDPI en septembre 2024.

Elle accompagne les étudiants de la LPMI, 1<sup>ère</sup> année, dans leurs premiers pas dans l'immobilier et leur recherche de stage. Depuis la rentrée 2025, elle poursuit leur accompagnement dans la recherche d'une alternance pour la 2<sup>ème</sup> année de la LPMI.

# L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

FLORENCE BERNIGAUD



04.78.78.73.07  
[florence.bernigaud@univ-lyon3.fr](mailto:florence.bernigaud@univ-lyon3.fr)

**LPMI : Gestion et administration de biens** pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années  
**Parcours :** Copropriété / Transaction et gestion locative  
Code RNCP : 39825

**LPMI : Gestion et Développement de Patrimoine Immobilier**  
**Parcours :** alternance / formation initiale avec stage  
Code RNCP : 39812

Référente qualité

*En cas de fermeture du secrétariat, vous pouvez écrire aux adresses suivantes :*

[idpi@univ-lyon3.fr](mailto:idpi@univ-lyon3.fr)

MARGAUX GUERIN



04.78.78.71.92  
[margaux.guerin@univ-lyon3.fr](mailto:margaux.guerin@univ-lyon3.fr)

**Master droit privé – droit de l'immobilier**  
Code RNCP : 38206

**LPMI : Gestion et administration de biens** pour la 1<sup>ère</sup> année  
Code RNCP : 39825

**Licence professionnelle métiers du notariat**  
**Parcours :** alternance / formation initiale avec stage  
en partenariat avec l'INFN site de Lyon  
Code RNCP 40070

Université Jean Moulin Lyon 3, Faculté de droit – IDPI  
1C avenue des frères Lumières CS78242  
69372 LYON CEDEX 08

JÉZABEL JANNOT



### Directrice - INFN Site de LYON

Jézabel JANNOT est directrice générale adjointe de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) et directrice du site de Lyon. Elle est co-directrice de la Licence professionnelle métiers du notariat. Elle est également chargée d'enseignement en droit civil et droit notarial à l'INFN et à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**Nathalie JACSON**  
Responsable des filières collaborateurs – Site de LYON

**Adeline PEGUET**  
Gestionnaire de scolarité – Site de LYON

LPMN – Formation initiale et en alternance  
*Gestion des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage.*

Pour contacter l'INFN site de Lyon :  
[lpmn.lyon@infn-notaires.fr](mailto:lpmn.lyon@infn-notaires.fr)

Par voie postale :  
**Université Jean Moulin Lyon 3, Faculté de droit – INFN**  
1C avenue des frères Lumière  
CS78242  
69372 LYON CEDEX 08

# L'IDPI ET LA QUALITÉ

La qualité est un engagement de l'ensemble des acteurs de la formation à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette dernière s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Reconnue 100% Datadock, elle a aussi obtenu en janvier 2019 la Certification de Services FCU et le 6 mai 2022 la Certification Qualiopi.

En savoir plus : <https://www.univ-lyon3.fr/formation-continue>

Directeur Service commun de la formation continue et de la professionnalisation (FC3)

Yann BERGHEAUD : [yann.bergeaud@univ-lyon3.fr](mailto:yann.bergeaud@univ-lyon3.fr)

Référents qualité IDPI :

Au niveau académique : Béatrice Balivet : [beatrice.balivet@univ-lyon3.fr](mailto:beatrice.balivet@univ-lyon3.fr)

Au niveau administratif : Florence Bernigaud : [florence.bernigaud@univ-lyon3.fr](mailto:florence.bernigaud@univ-lyon3.fr)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**Actions de formation**

**Actions permettant de faire Valider des Acquis de l'Expérience**



EDUNIVERSAL  
CLASSEMENT 2026  
MASTERS MS MBA



EDUNIVERSAL  
CLASSEMENT 2026  
LICENCES BACHELORS  
ET GRANDES ÉCOLES

## Classement Eduniversal

La qualité des diplômes de l'IDPI ressort régulièrement lors du classement Eduniversal des meilleures formations en droit immobilier. Au titre de l'année universitaire 2024/25, les licences professionnelles : Gestion et administration de biens (5<sup>ème</sup> rang), Gestion et développement de patrimoine immobilier (12<sup>ème</sup> rang) ainsi que le Master 2 droit immobilier (4<sup>ème</sup> rang) ont encore été primés.

# PLANS D'ACCÈS

## PLAN DE SITUATION DU **CAMPUS DES QUAIS**



- ① **Palais de l'Université**  
↳ 15 quai Claude Bernard  
↳ accès PMR\* ↳ 1 avenue de l'Université
  - ② **Bâtiment Cavenne**  
↳ 30 rue Cavenne ou ↳ 15 quai Claude Bernard  
↳ accès PMR ↳ 1 avenue de l'Université
  - ③ **Bâtiment ATHÉNA**  
↳ 7 rue Chevreul  
↳ accès PMR par le 7 rue Chevreul
  - ④ **Bâtiment Dugas**  
↳ 7 rue Chevreul  
↳ accès PMR par le 7 rue Chevreul
  - ⑤ **Centre de la Recherche Eugène Chevreuil**  
↳ 18 rue Chevreuil  
↳ accès PMR par l'entrée principale
  - ⑥ **IUT Jean Moulin**  
↳ 88 rue Pasteur  
↳ accès PMR par l'entrée principale
  - ⑦ **MILC** (Maison Internationale des Langues et des Cultures  
↳ 35 rue Raulin  
↳ accès PMR par l'entrée principale
  - ⑧ **Université de Lyon (UDL)**  
↳ 90/92 rue Pasteur  
↳ accès PMR par l'entrée principale
  - ⑨ **CROUS**  
↳ 94 rue Pasteur  
↳ accès PMR par l'entrée principale

<sup>10</sup>PMR : Personne à Mobilité Réduite

Accès TCL

15 quai Claude Bernard / 25 rue de l'Université

- Métro D | Station Guillotière-Gabriel Péri (+ Tram T1)
  - Tram T1 | Arrêt Rue de l'Université
  - Bus 35 | Arrêt Rue de l'Université

**7 et 18 rue Chevreul / 88 rue Pasteur / 35 rue Raullin**

- Métro D | Station Guillotière-Gabriel Péri (+ Tram T1)
  - Métro B | Station Jean Macé (+ Tram T2)
  - Tram T1 | Arrêt Quai Claude Bernard
  - Tram T2 | Arrêt Centre Berthelot
  - Bus 35 | Arrêt Béchervelin

# VOTRE INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

## Vos premiers pas à l'Université : l'inscription

L'inscription à l'Université est obligatoire et doit s'effectuer dans le respect du calendrier fixé par l'Université.

Vous serez autorisé·e à vous inscrire quand votre dossier administratif sera validé par le·la gestionnaire de votre formation.

Un courriel envoyé par l'université vous communiquera votre identifiant (numéro étudiant) et vous invitera à définir un mot de passe confidentiel pour vous connecter au [portail inscription de Lyon 3](#) où vous devrez télécharger les pièces demandées.

Pour toutes questions concernant votre inscription, vous pouvez envoyer un courriel à :

[inscriptions@univ-lyon3.fr](mailto:inscriptions@univ-lyon3.fr)



**Attention :** Si vous n'êtes pas inscrit·e à l'Université Jean Moulin pour l'année universitaire en cours, vous ne pourrez pas :

- Suivre les différents enseignements ;
- Passer les examens ;
- Emprunter des ouvrages à la bibliothèque ;
- Accéder à l'intranet et au Wi- Fi.

*L'inscription doit s'effectuer obligatoirement via le site internet de l'université Jean Moulin Lyon 3 quel que soit le type de financement de votre formation (individuel, entreprise, organisme tiers, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage...).*

# LES OUTILS DE L'INTRANET



## Intranet étudiant Lyon 3

Pour accéder à vos informations relatives à l'université, tels que vos relevés de notes, votre adresse mail étudiante, votre certificat de scolarité, rendez-vous sur votre intranet Net 3 : <https://net3.univ-lyon3.fr/>

## Plateforme Moodle

Moodle est une plateforme administrative et pédagogique disponible sur votre intranet. Vous pourrez y retrouver votre emploi du temps, des documents pédagogiques, votre règlement d'examen etc...



Comment accéder à la plateforme Moodle ?

Cliquez sur <https://moodle.univ-lyon3.fr/> puis sur « compte Lyon 3 » et tapez vos identifiants (login [n°étudiant] et mot de passe)

Des questions concernant votre plateforme Moodle ?

Contactez Florence Bernigaud ou Margaux Guerin

## Plateforme pédagogique Lyon 3



# ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

## Accompagnement en groupe

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de l'accompagnement de nos alternants inscrits en licences professionnelles et en Master 2 Droit immobilier, des innovations pédagogiques ont été mises en place, notamment avec le soutien de **FormaSUP Odyssée**.

- Accompagnement à la construction de votre projet professionnel pour un travail sur la notion de compétences. Vous serez amenés à réfléchir sur vos :
  - Savoirs
  - Savoir-faire
  - Savoir-être
  - Savoir s'adapter

Pour favoriser l'insertion professionnelle, vous serez amené·e à construire un cv-compétences (alternants des LPMI et de la LPMN) et serez soumis à une simulation de job dating en fin d'année pour vérifier que vous savez :

- Vous positionner sur le marché de l'emploi ;
  - Répondre avec pertinence et adaptation à une annonce que vous aurez sélectionnée ;
  - Tenir un entretien devant un professionnel du secteur.
- 
- Développement de l'esprit d'analyse, d'innovation et d'entrepreneuriat.
- Plusieurs activités vous seront proposées pour que vous soyez acteur de votre formation,
- Pour les licences : table ronde des métiers de l'immobilier ou du notariat ;
  - Pour les masters 2 : veille juridique et séminaire animé par les étudiants sur le logement abordable et durable



## Accompagnement individualisé

Vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé réalisé par un tuteur universitaire désigné par le responsable de diplôme. Cet accompagnement se traduit à travers deux missions essentielles :

### 1. Les visites en entreprise

#### Première visite en entreprise (commune pour tous les alternants) :

La première visite en entreprise a lieu pendant la période d'essai, soit au cours des 45 premiers jours travaillés du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Elle se déroule par voie téléphonique. Elle consiste en un entretien à partir d'un cadre de questions consistant à vérifier que les missions validées par le responsable académique du programme sont bien celles qui vous ont été confiées et qu'elles sont en adéquation avec le diplôme concerné, qu'il n'y a pas de difficultés particulières dans ces premières semaines en entreprise (ni pour l'entreprise, ni pour vous). Ces vérifications sont opérées en lien avec les responsables académiques, par Florence Bernigaud pour les licences métiers de l'immobilier, par Béatrice Balivet et Nathalie Jacson pour la licence des métiers du notariat et par Béatrice Balivet pour le master 2.

#### Deuxième visite en entreprise (spécifique aux alternants en licence) :

La deuxième visite en entreprise consiste en un premier bilan sur l'évolution de l'alternant sur la voie de l'autonomie. Le tuteur universitaire se rend en entreprise en présentiel, sauf cas particuliers liés à la distance à discuter avec les responsables académiques de la licence concernée. L'entretien a d'abord lieu entre le tuteur universitaire et le tuteur-entreprise, ensuite, avec vous. Au-delà de la réalisation des missions en entreprise, la question du sujet de mémoire est évoquée. Il est vérifié qu'il correspond à des attentes ou au moins un intérêt de la part de l'entreprise. Il est conseillé dès cette visite de fixer les dates de la troisième visite, ainsi que celle de la soutenance de mémoire selon la période prévue dans le calendrier d'alternance.

**Cette visite a lieu entre début janvier et fin mars**, à titre indicatif.

#### Troisième visite en entreprise (commune à tous les alternants) :

La troisième visite en entreprise consiste à faire un bilan en fin de formation académique sur votre travail en entreprise et votre projet professionnel à venir. Elle permet également de discuter du fond du mémoire et de rappeler au maître d'apprentissage les modalités de la soutenance de mémoire, à laquelle il participera (La période des soutenances est précisée dans le calendrier d'alternance : **du 24 au 28 août 2026**).

**Cette visite en entreprise a lieu entre début mai et fin juillet, à titre indicatif.**



## 2. Le suivi du mémoire

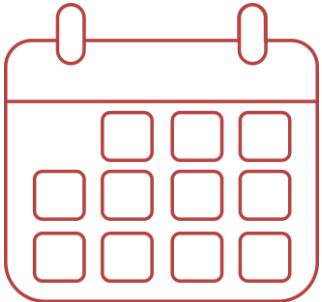


Dans le cadre du suivi du mémoire, des rencontres avec votre tuteur universitaire sont réalisées lors de votre période à l'université (accompagnement le lundi pour les alternants du Master 2 et de la LPMI et le vendredi, pour les alternants de la LPMN).

Nous attendons de vous l'autonomie. Celle-ci suppose que vous soyez en capacité de mettre en place un cadre de travail par vous-même (vous devez développer vos propres compétences organisationnelles). Il ne faut pas attendre que les réponses à toutes vos questions viennent des autres. Il est impératif que vous appreniez à chercher les réponses par vous-même et que vous preniez contact avec votre tuteur universitaire pour un sujet sur lequel vous n'avez pas pu aboutir. Le cas échéant, il ne s'agit plus d'accompagnement, mais d'assistance, ce qui n'est pas une bonne habitude.

Le respect du calendrier relève également de votre responsabilité (un module dématérialisé sera mis en place en février vous donnant l'ensemble des éléments). Aux périodes indiquées, il vous appartient de prendre attache avec votre tuteur universitaire. Si c'est lui qui est obligé de revenir vers vous ne voyant rien arriver, c'est qu'il y a un problème d'autonomie.

Ci-après, quelques éléments dudit calendrier



### Avant la fin du mois de mars

Vous devez transmettre à votre tuteur universitaire votre sujet de mémoire, sur lequel vous devez avoir échangé avec votre maître d'apprentissage au préalable. Le sujet est choisi en fonction des missions confiées en entreprise et en relation avec la spécialité du diplôme concerné. Le tuteur universitaire valide le sujet. Dans l'hypothèse où vous n'avez pas d'idée, il vous appartient de prendre l'initiative d'une prise de rendez-vous avec votre tuteur universitaire avant la fin de la période.

Un accompagnement à la méthodologie du mémoire aura lieu selon le calendrier fixé pour votre diplôme, à partir d'avril pour les Master 2 et de mai pour les Licences pro.

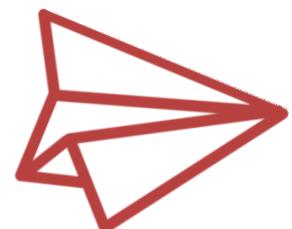
### En avril-mai

Vous devez adresser à votre tuteur universitaire un document faisant apparaître les raisons ayant motivé le choix du sujet, l'intérêt théorique et l'intérêt pratique du sujet, les dossiers traités en entreprise sur ce sujet, ainsi que la manière dont vous entendez répondre aux problématiques posées par la proposition d'un plan détaillé comprenant deux titres et deux chapitres par titre, ainsi qu'une base bibliographique. Les tuteurs universitaires seront rendus destinataires des supports qui vous auront été remis dans le cadre des séances de méthodologie.

### En juin

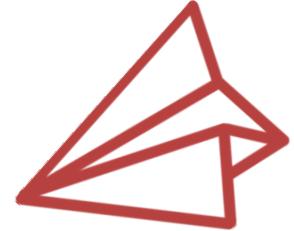
Après avoir échangé avec votre tuteur entreprise ou maître d'apprentissage, vous devez prendre rendez-vous avec votre tuteur universitaire. Le plan doit être validé par ce dernier.

Le rendez-vous individuel aura lieu à l'Université avec votre tuteur, de préférence en présentiel lors des journées d'accompagnement qu'il animera.



## **Mi-juin au plus tard**

Pour éviter toute difficulté liée à l'organisation des soutenances de mémoire et s'ils n'ont pas programmé les soutenances dès la deuxième visite en entreprise, comme il est recommandé de le faire, le tuteur entreprise/maître d'apprentissage et le tuteur universitaire s'entendent sur une date de soutenance durant la période fixée sur votre calendrier d'alternance, de préférence, sur un créneau d'une heure. L'épreuve dure 30 minutes, mais il faut ensuite prévoir un temps de délibération et de restitution auprès de vous.



**ATTENTION :** il faut respecter la période prévue dans vos calendriers. Un décalage, en cas d'impossibilité, est possible le lundi suivant la période. En général, le mardi qui suit, les délibérations de la première session auront lieu. Elles ne peuvent pas avoir lieu plus tard pour permettre l'organisation de seconde session dans les règles imposées par l'Université. En cas d'impossibilité de votre tuteur-entreprise/maître d'apprentissage de se rendre en entreprise sur cette période, un professionnel de l'entreprise connaissant votre travail peut le remplacer.

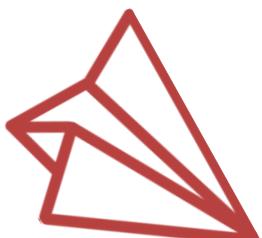


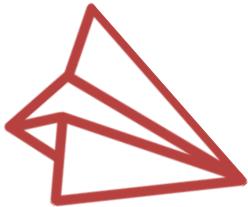
## **Début juillet au plus tard :**

Vous devrez envoyer à votre tuteur universitaire votre introduction, ainsi que des parties de votre mémoire si vous souhaitez avoir un retour de votre tuteur universitaire avant les congés universitaires.

L'accompagnement consiste par la suite en des discussions de fond. Le tuteur universitaire n'a pas à relire et corriger le mémoire. Le mémoire reste votre travail.

Florence Bernigaud pour les LPMI, Margaux Guérin pour le Master 2, Adeline Peguet et Nathalie Jacson pour la licence professionnelle métiers du notariat envoient un courriel pour rappeler aux tuteurs entreprise le jour et la date de la soutenance qu'il aura fixée de concert avec le tuteur universitaire, ainsi que la salle de soutenance. Aucun accompagnement n'aura lieu pendant la période de fermeture de l'université.





### Une semaine avant la soutenance au moins

Le mémoire est remis au tuteur universitaire et à votre tuteur-entreprise/maître d'apprentissage. Le secrétariat de l'IDPI pouvant encore être fermé, le mémoire est remis au tuteur universitaire par principe **par dépôt sur la plateforme moodle**. Ce dernier peut vous donner des indications contraires s'il souhaite travailler sur une version papier (il précisera alors l'adresse d'envoi). Vous remettrez l'exemplaire papier à votre tuteur universitaire lors de la soutenance et déposerez l'exemplaire pour l'institut au secrétariat de l'IDPI le jour de la soutenance.

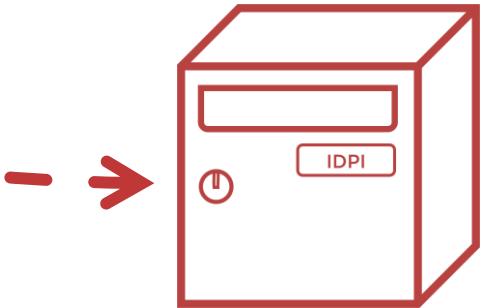
Il vous appartient de vous renseigner auprès de vos deux tuteurs pour connaître les modalités d'envoi qui leur conviennent.



### Dernière semaine d'août-début septembre

Les soutenances ont lieu généralement la dernière semaine d'août. Vous vérifiez chaque année la période concernée dans le calendrier de votre diplôme. La soutenance dure 30 minutes. Vous avez un temps de parole d'une quinzaine de minutes et la discussion avec le jury dure quinze minutes. Après délibérations, un échange sur votre prestation et un bilan final de l'année vous sera proposé. C'est la raison pour laquelle les salles sont réservées pour une durée d'une heure. Vous devrez signer une feuille de présence.

Les notes de l'écrit et de l'oral sont communiquées par le tuteur universitaire à Florence Bernigaud pour les licences professionnelles métiers de l'immobilier et Margaux Guerin pour la licence professionnelle métiers du notariat et le Master 2 le jour-même de l'épreuve.





## VIE ÉTUDIANTE

L'Association de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier de Lyon 3 (AIDPI) a pour vocation de regrouper tous les anciens et actuels étudiants de l'IDPI formant ainsi un large réseau destiné à perdurer dans le temps.

L'AIDPI œuvre à la professionnalisation des étudiants de l'IDPI en s'appuyant sur un solide réseau d'anciens étudiants, aujourd'hui professionnels mais également en assurant quotidiennement les connexions entre les étudiants, les professionnels et l'université afin d'aider au mieux l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

L'Association a également vocation à promouvoir un esprit d'entraide et de solidarité parmi les étudiants. Cette cohésion est favorisée par la mise en place d'un système de parrainage mais également par l'organisation de différents événements tout au long de l'année universitaire.

Chaque année, le bureau de l'AIDPI est chargé d'impulser des projets divers et nouveaux, notamment l'organisation de conférences, la création de partenariats ainsi que l'organisation d'événements universitaires.

Contact : [ass.aidpi@gmail.com](mailto:asso.aidpi@gmail.com)

La recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un premier emploi est par ailleurs favorisée grâce au large réseau de l'AIDPI. L'alternance présente au sein du Master 2 et des licences professionnelles permet ainsi aux étudiants de s'insérer progressivement dans le monde professionnel et de créer des relations pérennes avec les entreprises.

Grâce à la diversité des enseignements qu'offre l'IDPI et les nombreux professionnels présents aux événements de l'AIDPI, les étudiants peuvent ainsi se projeter et découvrir de nombreux métiers liés au droit immobilier.

C'est donc avec un grand engouement que l'ensemble du bureau s'est engagé à poursuivre ce projet associatif, indissociable de la vie étudiante de l'Institut.

Nous espérons que cet enthousiasme sera partagé par tous et que cet élan associatif perdurera.

Le bureau de l'AIDPI

## Quelques informations à propos de l'association

- Prix de l'adhésion : 10 euros

Règlement par chèque, soit en espèce en contactant le trésorier ou le président de l'AIDPI qui se chargera de verser le montant sur le compte de l'association.

OU

Par carte bancaire sur le site de Helloasso, via le lien suivant

<https://www.helloasso.com/associations/association-de-l-institut-de-droit-patrimonial-et-immobilier-aidpi>

- Pour contacter un membre du bureau

Vous pouvez écrire à l'adresse [asso.aidpi@gmail.com](mailto:asso.aidpi@gmail.com) ou sur LinkedIn

# POUR ÉTUDIER

## Bibliothèque IDPI

Lundi et mardi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Mercredi: 9h à 12h - fermée l'après-midi

Jeudi et vendredi: 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Contact :

[margaux.guerin@univ-lyon3.fr](mailto:margaux.guerin@univ-lyon3.fr)

04 78 78 71 92

## Bibliothèques site des quais et manufacture des tabacs

<https://bu.univ-lyon3.fr/horaires-addresses>



### Affluences

Astuce : télécharger l'application « Affluences » pour connaître le nombre de places disponible en temps réel à la BU de la Manu et du Palais (quais).

## Bibliothèque numérique :

La bibliothèque numérique permet de consulter intégralement des livres, des revues, des dictionnaires, des manuels, etc...

L'accès se fait par l'intranet de l'université et n'est donc possible qu'après votre inscription administrative.

Rdv sur <https://net3.univ-lyon3.fr/>

## Site Manufacture des Tabacs et site des Quais :

Salles informatiques et de co-working en libre accès sur le site de la manufacture des tabacs et sur le site des quais

Learning lab : salle 129 (site de la manufacture des quais)

>> Réservation à [supportpapn@univ-lyon3.fr](mailto:supportpapn@univ-lyon3.fr)



# INFOS UTILES

## Urgences

En cas d'urgence (malaise, vol, incendie, personne blessée) :  
un seul numéro : **04 78 78 78 18**

### **Vous êtes en situation de handicap**

Le Pôle Handicap Étudiant accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap qui nécessitent des aménagements tout au long de leur année universitaire (accessibilité aux locaux, accompagnement pédagogique, aménagement d'examens, aide à l'insertion professionnelle).

Ces accompagnements sont réalisés en lien direct avec le Service de Médecine Préventive, le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et l'équipe plurielle parfois mobilisée pour participer à l'évaluation des besoins des étudiants concernés.

Contactez au plus tôt le pôle handicap Etudiant pour faire vos demandes d'aménagements spécifiques (examens...)

[handicap@univ-lyon3.fr](mailto:handicap@univ-lyon3.fr)

04 26 31 86 56

### **Pour votre orientation et insertion professionnelle**

Contactez le service du SCUIO-IP

[scuiio-ip@univ-lyon3.FR](mailto:scuiio-ip@univ-lyon3.FR)

04 78 78 78 40

### **La restauration à proximité du site**

Resto'U (quais) - 94 Rue pasteur Lyon 7ème

### **Service des sports**

L'université Jean Moulin propose différentes activités sportives. Contacter le service des sports : [sport@univ-lyon3.fr](mailto:sport@univ-lyon3.fr)

### **Culture**

L'université vous propose une offre culturelle riche et variée. Pour plus d'informations : [pointculture@univ-lyon3.fr](mailto:pointculture@univ-lyon3.fr)

## Maison des langues

Ressources multimédia (logiciels, casques avec micro, film en VO..), préparation aux tests de langue : [maison-des-langues@univ-lyon3.fr](mailto:maison-des-langues@univ-lyon3.fr)  
Découvrez également la plateforme d'autoformation en ligne ASSIMIL.

## Général

Points central accueil : 04 78 78 77 86

Agence comptable (paiement de votre inscription/remboursement...) : [agent-comptable@univ-lyon3.fr](mailto:agent-comptable@univ-lyon3.fr)

Vos réclamations : [fc-reclamations@univ-lyon3.fr](mailto:fc-reclamations@univ-lyon3.fr)

## Les règles de l'établissement vous concernant :

[Règlement intérieur de l'Université Jean Moulin Lyon 3](#)

[Textes statutaires et règlementaires](#)

Règlement d'exams pour [les licences professionnelles](#) et le [Master 2](#)

ou rendez-vous sur le site de l'IDPI : [idpi.univ-lyon3.fr](http://idpi.univ-lyon3.fr) > formations > Licences professionnelles / Masters

# LES PARTENAIRES DE L'IDPI

## Les partenaires de l'immobilier



**Orpi**  
Lyon



UNIVERSITÉ LYON III  
**JEAN MOULIN**

FACULTÉ DE DROIT  
**IDPI**  
INSTITUT DE DROIT  
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER

## Les partenaires du notariat

**INFN** LA GRANDE ÉCOLE  
DU NOTARIAT

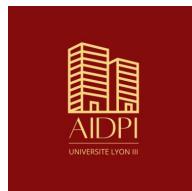


## Les partenaires académiques et scientifiques

**FS**  
O



**INFN** LA GRANDE ÉCOLE  
DU NOTARIAT



## Les partenaires internationaux



MALMÖ  
UNIVERSITY



جامعة الحسن الأول  
UNIVERSITÉ HASSAN 1<sup>er</sup>





FACULTÉ DE **DROIT**

**IDPI**

INSTITUT DE DROIT  
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER